La République des Pyrénées, vendredi 18 novembre 2005

SOCIAL Un salarié d'un sous-traitant a saisi les prud'hommes

Employé chez Total, sans en être

Au centre Jean Feger à Pau, ils s'assoient devant les mêmes ordinateurs que les employés de Total. Ils tentent comme eux de percer les secrets des futurs gisements. Ils font partie des équipes qui mènent à bien les projets. Ils ont un bureau et un numéro de téléphone. Ils reçoivent leurs instructions directement de la hiérarchie de Total. Il leur arrive même parfois de mener des négociations au nom du pétrolier.

Seule différence, ces techniciens et ces ingénieurs ne sont pas des employés de Total. Ils sont salariés d'entreprises de sous-traitance. Leur nombre s'est multiplié ces dernières années, notamment après les plans sociaux qui ont précédé, puis suivi le rachat d'Elf par Total. Ces salariés de la sous-traitance qui pour certains ont toutes les apparences d'employés de la multinationale seraient aujourd'hui de 700 à 800.

“ Délit de marchandage ”

Les syndicats ont tiré la sonnette d'alarme, faisant valoir, qu'au regard du droit, il s'agit d'un **“** délit de marchandage **”**. Autrement dit, le véritable employeur serait de fait Total.

C'est ce que tentera de faire valoir, mardi, devant le conseil de prud'hommes de Pau, un employé de Georex, un prestataire de service. Pour les syndicats, environ la moitié des salariés de la sous-traitance travaille pour Total dans des conditions juridiques critiquables.

La direction des ressources humaines de Total, avait reconnu en septembre 2004, qu'il existait dans la branche exploration-production, ce qu'elle a appelé des ***“*** *pratiques fragiles* ***”***.

Des contrats ont été rompus, d'autres requalifiés. *"Plusieurs dizaines de salariés se sont retrouvés dans des situations délicates"*, ont souligné hier des représentants de l'Unsa (Sictame), de la CFDT, de la CGT, de Force Ouvrière. Avec l'accord des intéressés, les syndicats ont signalé quelques dossiers. *"La direction s'était engagée à ce que ni les salariés, ni les entreprises sous traitantes ne subissent le moindre préjudice"* ont rappelé hier les syndicats. Interpellé lors d'un comité de groupe, le PDG aurait indiqué qu'il fallait *"trouver des solutions"*.

Le salarié qui a saisi les prud'hommes ne manquera pas de faire remarquer qu'il a été licencié par son employeur quelques jours après que son nom est apparu lors de discussions qui devaient permettre son intégration dans le personnel de Total. Deux salariés d'un autre sous-traitant ont subi le même sort.